



Réunion du 8 octobre 2018

Président : M. Pascal REBAUD 06 14 68 55 67
Désignations contrôleurs : M. Yassin AMCHACHTI 06 17 01 97 54
Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : M. Christian AURAND 06 98 40 81 79
Responsable de la sous-commission des jeunes arbitres : M. Florian REBAUD 06 28 47 08 76
Responsable formation arbitres : M. Victor PEREIRA 06 16 98 37 18
Responsable adjoint de la sous-commission des jeunes arbitres : M. Victor PEREIRA 06 16 98 37 18
Désignations U18 : M. Guillaume DUPUY 06 88 57 47 48
Désignations U15 : M. Jonathan TESSERRE 07 82 57 30 57
Désignations assistants Ligue jeunes : M. Soufiane GUERROUDJ 06 73 29 40 61
Responsables administratifs « impayés » jeunes arbitres : M. Franck ANGUAL 06 64 51 21 67
Valdateur des rapports d'observation jeunes : M. Martin BOUCHET 06 41 88 45 50

Nous vous demandons d'avoir le contact direct avec votre interlocuteur ; les messages sur répondeur ne seront pas pris en considération.

AVIS A TOUS LES ARBITRES

Merci de bien vouloir lire le PV (commissions seniors, foot diversifié, féminines, jeunes) afin de prendre connaissance d'une possible modification (d'horaire, de terrain, de date) concernant le match que vous devez arbitrer le week-end.

LIVRE SUR LES LOIS DU JEU

Messieurs les arbitres, si vous souhaitez acquérir le livre sur les « lois du jeu », il est disponible à la Commission des Arbitres du District de la Loire, au prix de 28 €. Prière de faire un chèque à l'ordre du District de la Loire.

FORMATION FMI POUR LES NOUVEAUX ARBITRES

Présence obligatoire

Les arbitres absents ne seront plus désignés jusqu'à décision de la CDA.

Une formation FMI est prévue au District de la Loire :

- **Vendredi 19 octobre, de 19h à 22h, pour les arbitres qui ont passé l'examen en juin 2018**

Ameur Djawed ; Benzema Amin ; Charroin Hugo ; Decitre Sébastien ; El Machichi Fares ; Hamine Ahemed ; Marret Gaetan ; Meddahi Hicham ; Rebaud Charleen ; Salichon Alexis ; Sauroy Gael ; Tadjouri Othmane ; Vieira Leo ; Zeni Matheo.

DEVENIR ARBITRE

La Commission des Arbitres organise une formation « arbitre » sur 4 journées : vendredi 30 novembre, de 18h à 22h ; samedi 1^{er} décembre, de 8h à 12h et de 13h à 17h (le repas sera fourni par le District de la Loire) ; vendredi 7 décembre, de 18h à 22h ; samedi 8 décembre, de 8h à 12h et de 13h à 17h (le repas sera fourni par le District de la Loire).

Vous trouverez tous les renseignements et documents à fournir sur le site du District, dans la rubrique « **arbitrage - devenir arbitre** »

RAPPEL CARTON BLANC

Nous rappelons encore une fois à tous les arbitres que pour le **carton blanc**, il n'y a qu'un seul code disciplinaire : le **110**. Une mauvaise rédaction de feuille de match « papier » ou FMI rentre dans les situations de manquement administratif prévu au règlement intérieur de la CDA.

INFO FMI ET FEUILLE DE MATCH PAPIER



La CDA rappelle à tous les arbitres que la FMI et les feuilles de match papier doivent être remplis entièrement et correctement ! Notamment les sanctions administratives (avertissements, exclusion) qui doivent OBLIGATOIREMENT être saisies sur la FMI ou inscrites sur la feuille de match papier. Sans saisie sur la FMI, sans notification sur la feuille de match papier, tout rapport annexe devient caduque.

Pour tout manquement administratif sur la FMI ou la feuille de match papier, la CDA fera application des sanctions prévues au règlement intérieur. Merci.

INFO TESTS PHYSIQUES

Tous les arbitres D1 D2 D3 ayant échoué aux tests physiques du 8 septembre sont automatiquement désignés dans la division inférieure jusqu'au rattrapage du 11 novembre.

RATTRAPAGE TEST « TAISA » DES ARBITRES SENIORS ET JEUNES

Le **dimanche 11 novembre** aura lieu à **Riorges** (stade Gallieni) le rattrapage pour les arbitres Seniors et Jeunes qui ont échoué le test « **Taisa** » le 8 septembre, et pour les arbitres excusés. **Présence obligatoire**. Horaire en matinée à préciser.

ABSENCE A L'AG

Tous les arbitres, Jeunes et Seniors, absents à l'AG du samedi 8 septembre sans justificatif valable, sont priés de faire parvenir un chèque de 8,90 € (à l'ordre du District de la Loire) correspondant au montant du repas non pris. La date limite de réception est fixée au lundi 15 octobre. Passé ce délai, les arbitres seront distraits de désignation jusqu'à régularisation de leur situation. Me

RAPPEL INDISPONIBILITES

La CDA rappelle à l'ensemble des arbitres que toutes les indisponibilités doivent être saisies sur votre profil « My FFF ». Seules les indisponibilités de dernière minute sur justificatif (hors délai), avec désignation sur la date concernée, ne peuvent être saisies sur votre compte arbitre.

Dans ce cas, et UNIQUEMENT celui-ci, votre indisponibilité doit parvenir au District par mail ou courrier. Bien entendu, dans cette situation, votre désignateur doit être informé téléphoniquement le plus rapidement possible. Ces manquements administratifs rentrent dans les sanctions prévues au règlement intérieur de la CDA.

INFOS MAILS

Nous vous informons que pour tous les mails envoyés sur l'adresse de la CDA ou du District après le lundi soir, pour une information concernant le week-end qui suit votre envoi, il se peut que celui-ci ne puisse pas être lu, donc pas traité.

Dans ce cas, merci de doubler cette information par un contact téléphonique avec la personne de la CDA en charge de votre sujet, afin d'assurer la prise en compte de votre demande et / ou d'avoir les infos.

COURRIERS REÇUS

M. FERRAND Jérôme : désignation tardive ; absence pour la rencontre.

La Rivière : absence de l'arbitre pour la rencontre U18

Haut Pilat : forfait pour manque d'effectif catégorie U15

M. MADJIDI Fadi : modification de l'emploi du temps pour raisons professionnelles

IMPAYES

Pour tous les dossiers d'impayés il faut obligatoirement la feuille de frais, la feuille d'impayé, un RIB